



DELARBRE ARCHITECTES SRL
Rue du Thier Pirard 1A
4170 – Comblain-au-Pont
0495/49.95.48

E-mail : fredericdelarbre@hotmail.com

Le maître d'ouvrage

L'architecte

L'entrepreneur

DOSSIER n° 2431

Province de Namur

Comunne de Yvoir

Construction de 6 habitations unifamiliales
Maison 2

Chantier :

Rue sous le Bois/ rue des Sources
5530 - Mont Godinne

Référence cadastrale :

Yvoir 5ème division Mont section B 254r, 435e, 435f, 249 et 248

Maître de l'ouvrage :

DELIRE Construction srl
Rue de la Ferme des Trois Moulins 19
5570 - BEAURAING

Autorisations :

Plan de mesurage :

Bureau Dony dossier 912620002 daté du 18.06.2024

Relevé topographique :

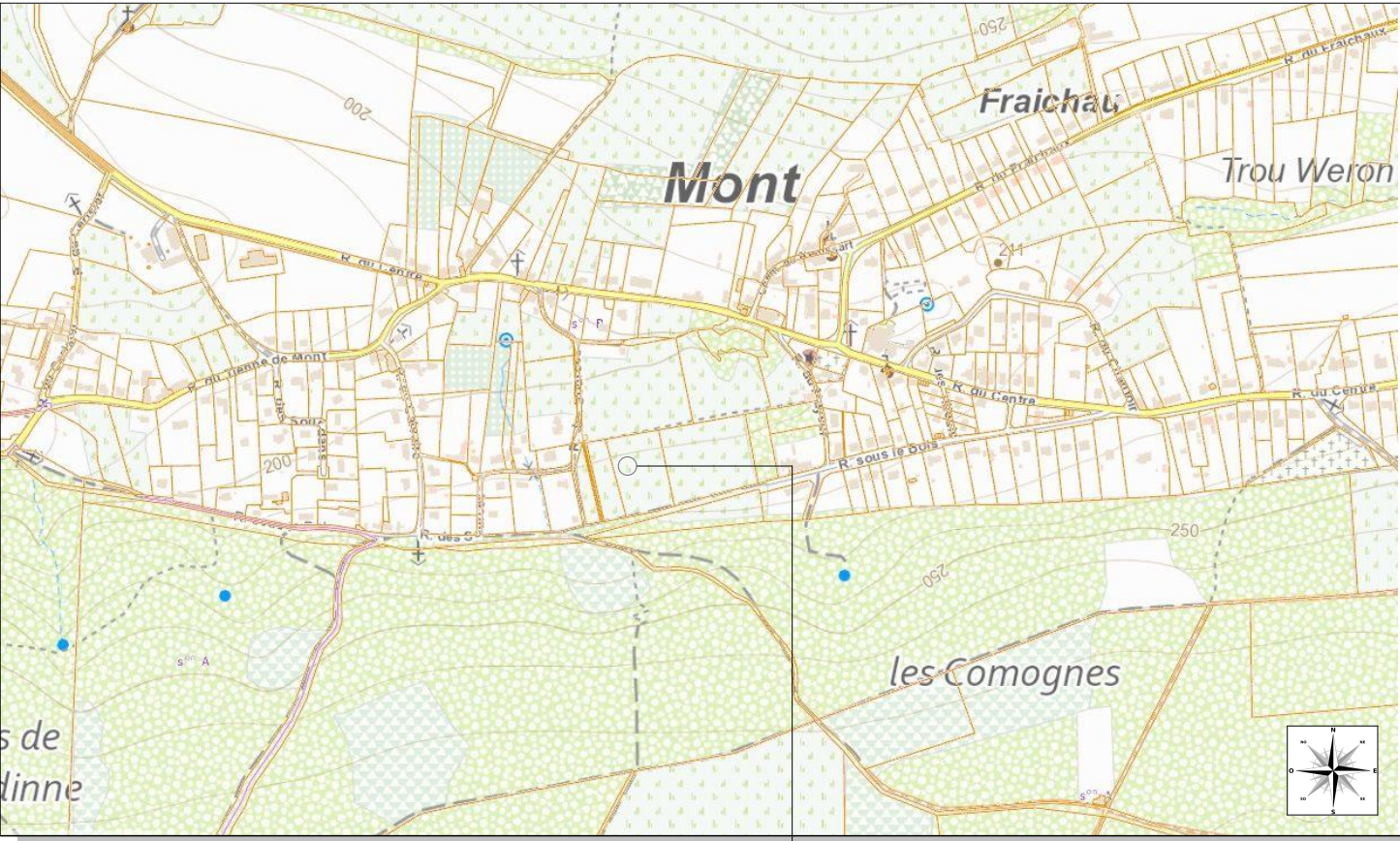
Bureau Dony dossier 912620002 daté du 18.06.2024

Plans :

Plans	Echelle	N° Feuille
- Cartouche	-	1/13
- Implantation	1/250	2/13
- Egouttage	1/75	3/13
- Caves	1/50	4/13
- Rez de chaussée	1/50	5/13
- Etage	1/50	6/13
- Profils avant/gauche	1/100	7/13
- Profils arrière/droit	1/100	8/13
- Façade avant	1/50	9/13
- Façade arrière	1/50	10/13
- Façade latérale gauche	1/50	11/13
- Façade latérale droite	1/50	12/13
- Coupe AA'	1/50	13/13

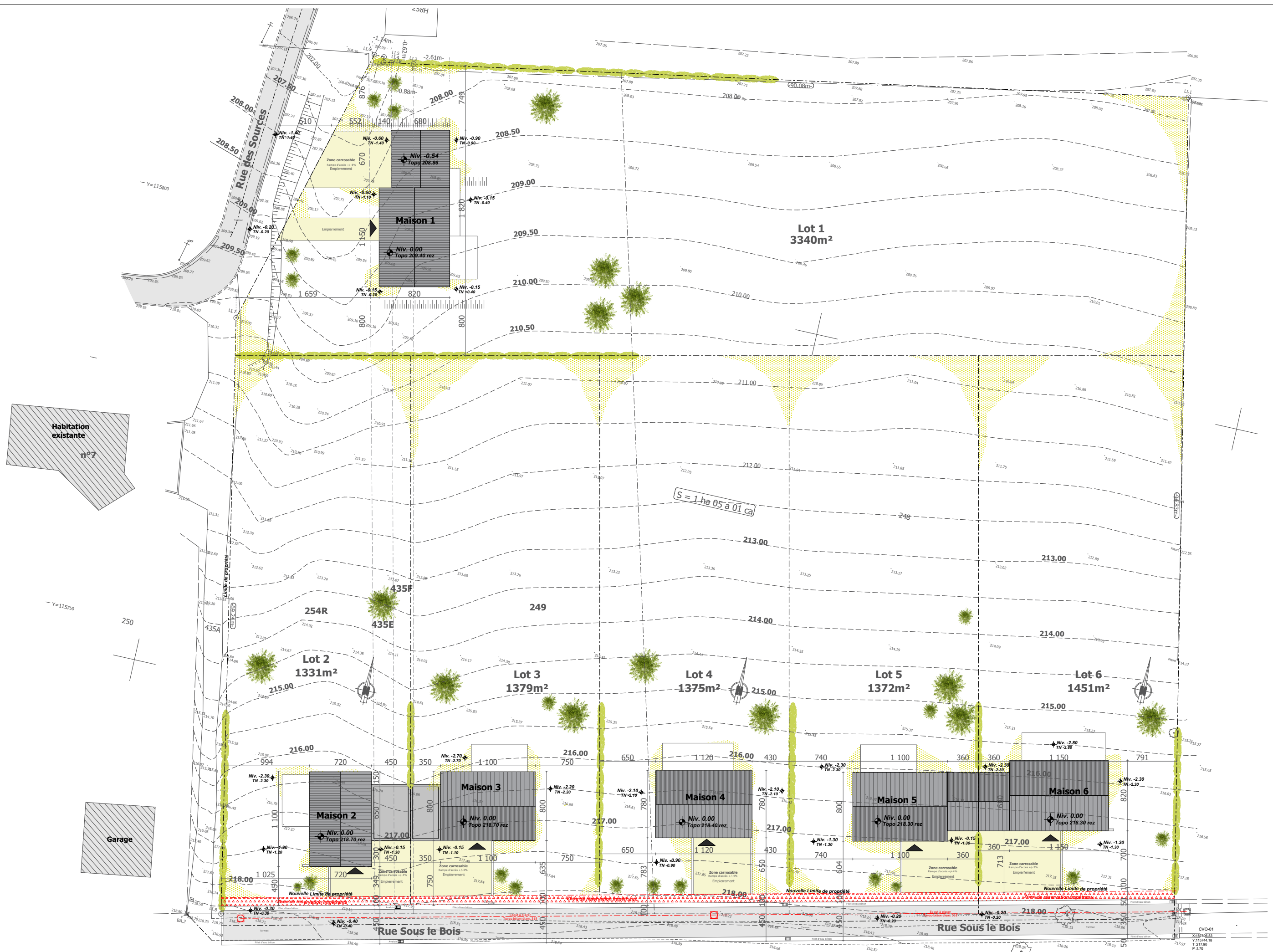
Date	Indice	Remarques
Avant-projet 05/08/2024	AP/01	
Permis d'urbanisme 16/08/2024	PU/01	
Permis d'urbanisme 28/10/2024	PU/02	Modification suivant avis incomplétude
Permis d'urbanisme 28/08/2025	PU/03	Modification suivant avis FD

Les plans de permis d'urbanisme ne sont nullement des plans pour l'exécution. Le maître d'ouvrage s'engage à faire réaliser des essais de sol. Le maître d'ouvrage s'engage à faire réaliser un état des lieux contradictoire par une personne compétente avant le début des travaux.
Pour l'exécution aucune modification ne peut être apportée à ce plan sans autorisation écrite de l'auteur de projet. Chaque nouvelle version respectivement révision de ce plan (nouvel indice) annule et remplace tous les plans précédents. Ce plan reste la propriété de l'architecte et ne peut être transmis à un tiers sans autorisation de l'auteur.
L'entrepreneur chargé de l'exécution des travaux est tenu de contrôler toutes les cotes avant d'exécuter les travaux. Il devra signaler sans délai à l'architecte toute différence constatée, même si cette dernière ne serait que mineure. Il est strictement interdit de mesurer un dessin non coté en vue d'une exécution prématurée sans consulter l'architecte.
Le non respect de cette note entraîne l'entière et l'exclusive responsabilité de l'exécutant.



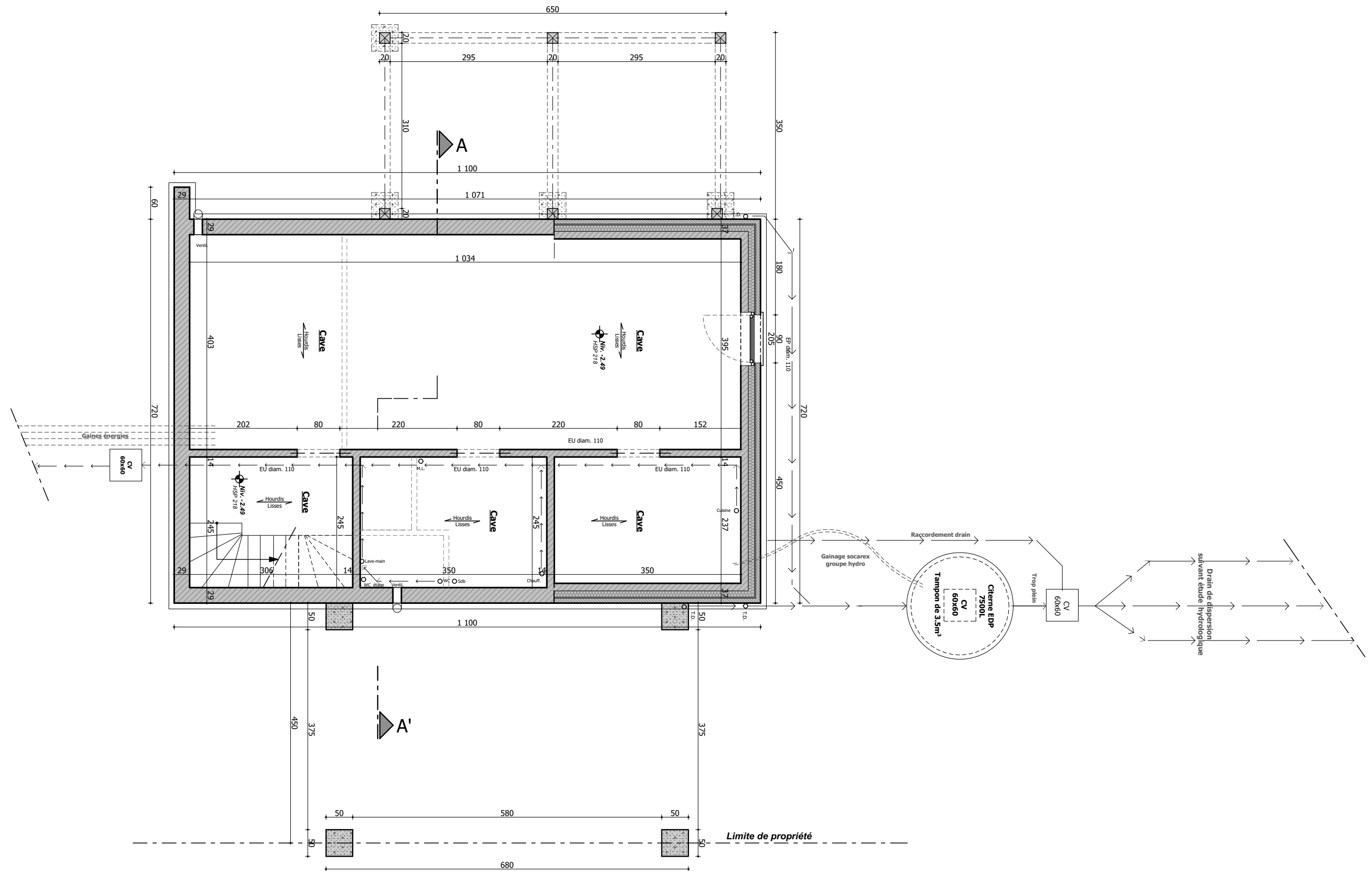
Objet de la demande

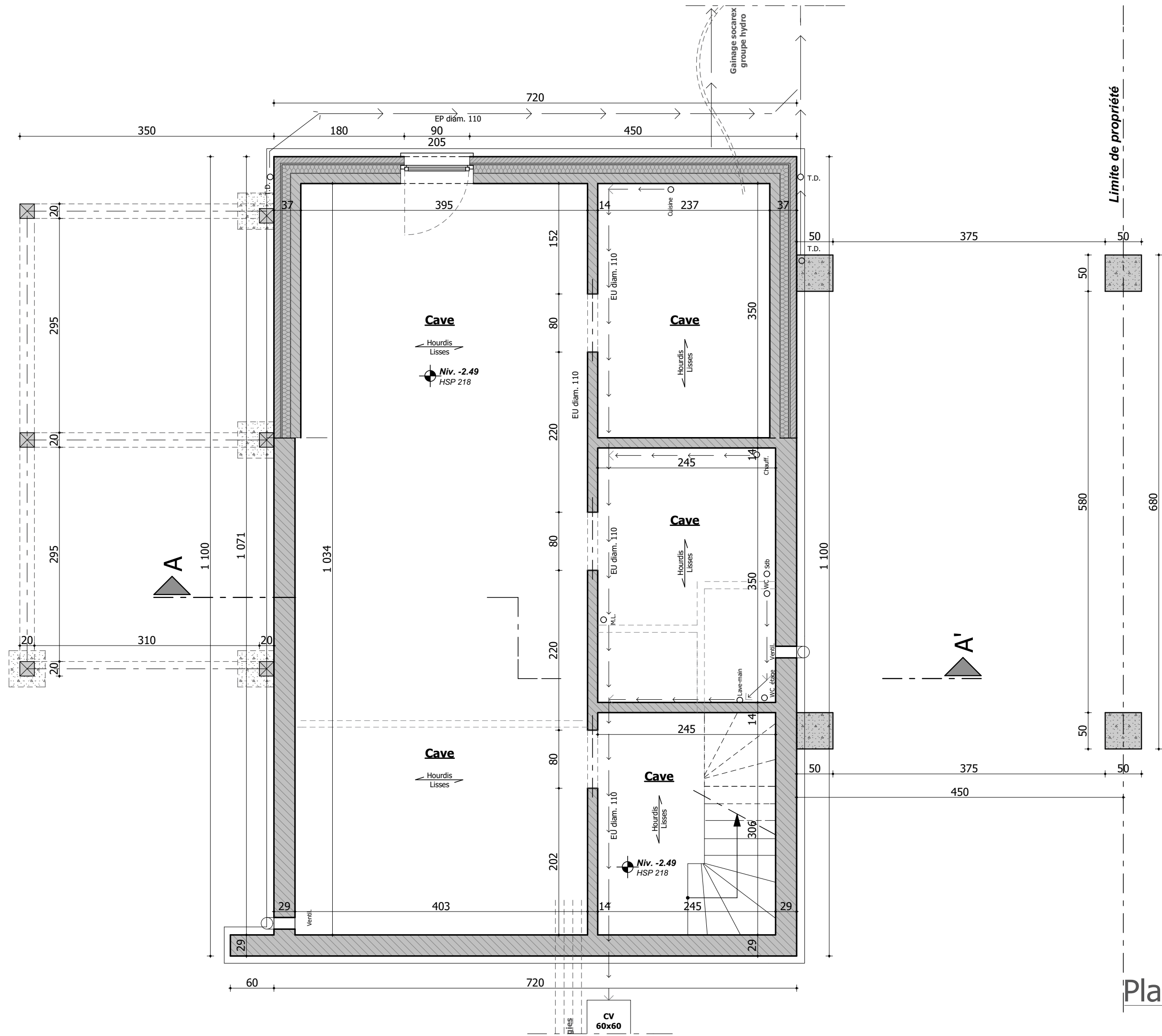




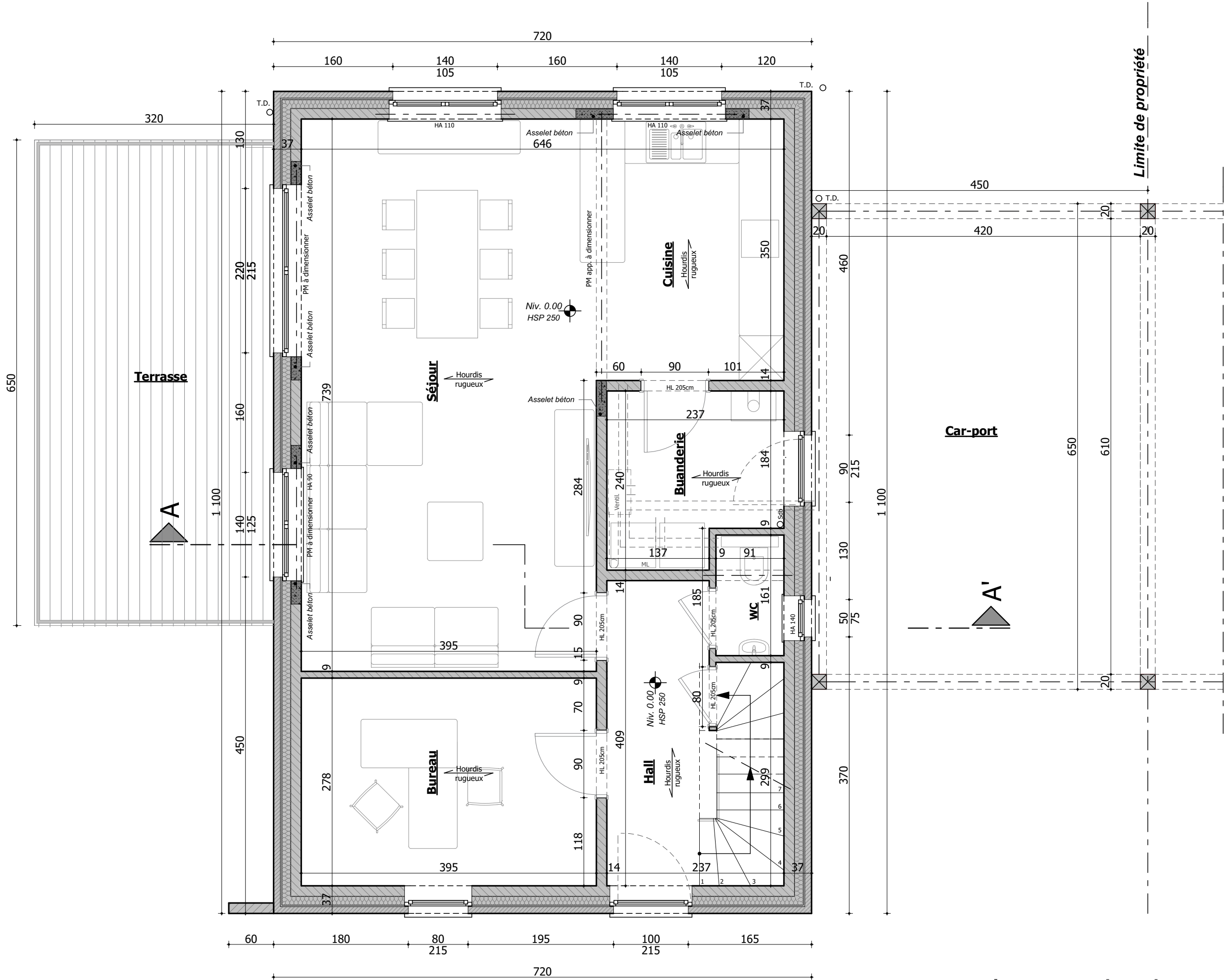


Implantation 1/200





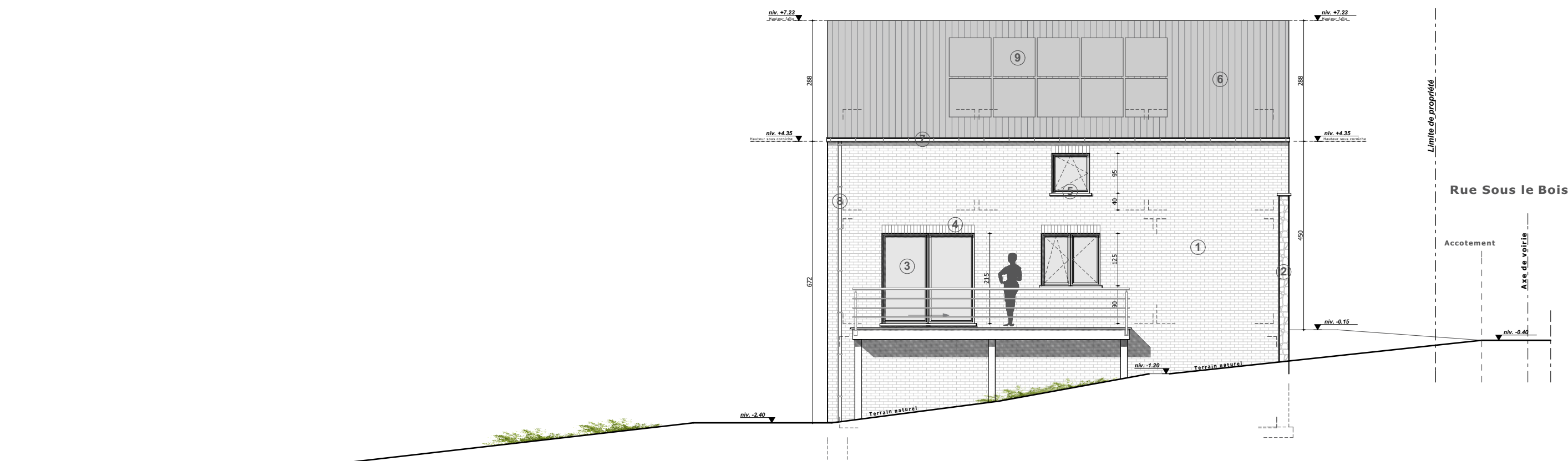
Plan des caves
Maison 2



**Limite de propriété**

Plan de l'étage

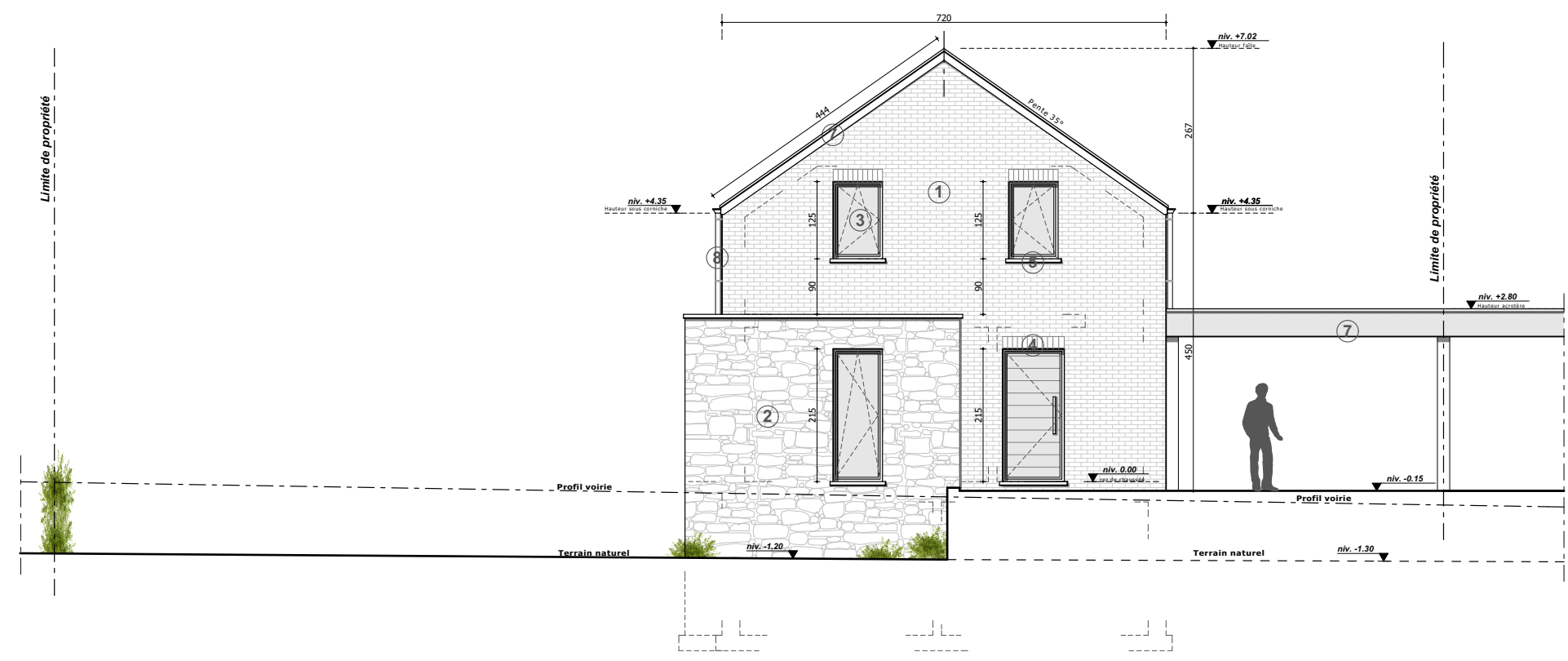
Maison 2



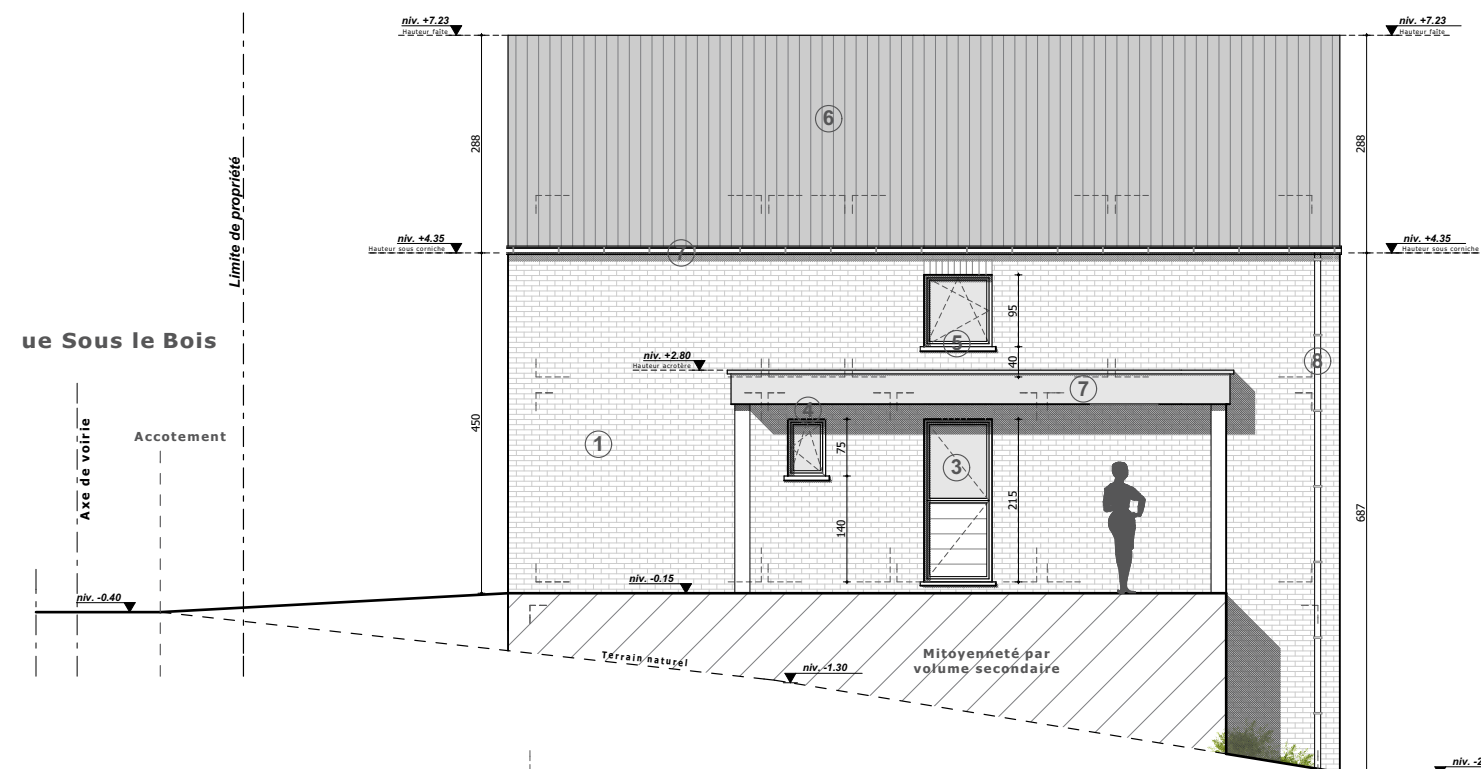
Profil gauche

Légende matériaux

1. Parement en briques ton gris clair
2. Parement en pierres collées ton ocre
3. Menuiserie extérieure en PVC ton noir
4. Briques sur chant
5. Encadrement et seuil en pierre bleue
6. Couverture en ardoises artificielles ton noir
7. Planche de rive et de face ardoisée
8. T.D. et gouttière en zinc naturel
9. Panneaux photovoltaïques ton noir



Profil avant



Profil droit

Légende matériaux

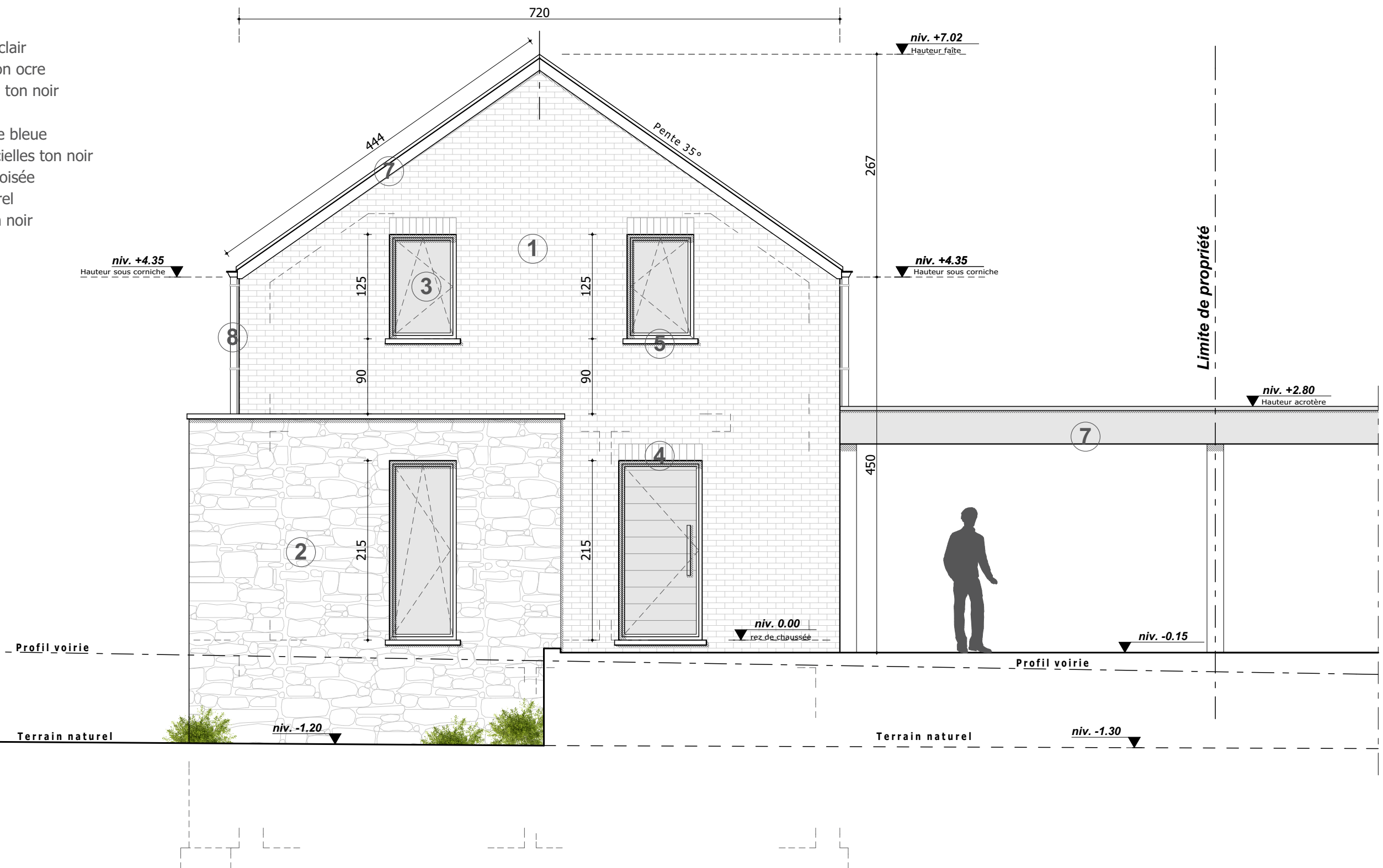
1. Parement en briques ton gris clair
2. Parement en pierres collées ton ocre
3. Menuiserie extérieure en PVC ton noir
4. Briques sur chant
5. Encadrement et seuil en pierre bleue
6. Couverture en ardoises artificielles ton noir
7. Planche de rive et de face ardoisée
8. T.D. et gouttière en zinc naturel
9. Panneaux photovoltaïques ton noir



Profil arrière Maison 2

Légende matériaux

1. Parement en briques ton gris clair
2. Parement en pierres collées ton ocre
3. Menuiserie extérieure en PVC ton noir
4. Briques sur chant
5. Encadrement et seuil en pierre bleue
6. Couverture en ardoises artificielles ton noir
7. Planche de rive et de face ardoisée
8. T.D. et gouttière en zinc naturel
9. Panneaux photovoltaïques ton noir





Légende matériaux

1. Parement en briques ton gris clair
2. Parement en pierres collées ton ocre
3. Menuiserie extérieure en PVC ton noir
4. Briques sur chant
5. Encadrement et seuil en pierre bleue
6. Couverture en ardoises artificielles ton noir
7. Planche de rive et de face ardoisée
8. T.D. et gouttière en zinc naturel
9. Panneaux photovoltaïques ton noir

e Sous le Bois

Limite de propriété

Axe de voirie

Accotement

niv. -0.40

niv. +7.23
Hauteur faîte

niv. +4.35
Hauteur sous corniche

niv. +2.80
Hauteur acrotère

niv. -0.15

niv. -1.30

niv. +7.23
Hauteur faîte

niv. +4.35
Hauteur sous corniche

niv. -2.60

Légende matériaux

1. Parement en briques ton gris clair
2. Parement en pierres collées ton ocre
3. Menuiserie extérieure en PVC ton noir
4. Briques sur chant
5. Encadrement et seuil en pierre bleue
6. Couverture en ardoises artificielles ton noir
7. Planche de rive et de face ardoisée
8. T.D. et gouttière en zinc naturel
9. Panneaux photovoltaïques ton noir

Façade droite
Maison 2

